

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16 heures.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Manouche LEHARTEL, conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			<i>Est absent lors du débat et du vote des délibérations n°2023-10, 2023-11 et n°2023-12.</i>
MAIOTUI Paul		X	BUILLARD Michel	
TAMA-GEORGES Hinatea		X	PUHETINI Sylvana	
TEMEHARO René	X			
PUHETINI Sylvana	X			<i>Est absente lors du débat et du vote des délibérations n°2023-17 et n°2023-18</i>
FONG LOI Charles	X			<i>Est absent lors du débat et du vote de la délibération n°2023-16</i>
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva	X			
MAI Alain		X	RIJKAART Alice	
BORDET Patrick	X			
TAUTU Ioana	X			<i>Est absente lors du débat et du vote de la délibération n°2023-19</i>
LEHARTEL Manouche	X			<i>Est absente lors du débat et du vote de la délibération n°2023-15</i>

CHING Francis	X			<i>A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2023-49</i>
VANFFAUT Georges	X			
TEURURAI Lowna		X	TAUTU Ioana	
KOUAKOU Georges		X	TEATA Marcelino	
LI-SENG Isabelle	X			
BOUTEAU Nicole		X		
DANLOUE Cathy		X	CHAMPS Agnès	
REY Steven		X		<i>Est arrivé lors du débat de la délibération n°2023-10</i>
PAVAOUAU Teura		X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X		
FOSTER Makau		X		
MARTIN Alfred		X		
NENA Tauhiti		X		
CHIN FOO Cynthia		X		
LIU SING Thierry		X		
PERRY Doris		X		
GALENON Minarii	X			
LE CAILL Heinui		X	GALENON Minarii	
COUE Vincent	X			
TCHEOU Odile	X			
TOTAL	18	17		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

18 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour deux rapports supplémentaires relatifs à deux projets de délibération :

- approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Rénovation de l'éclairage public de Papeete – Phase 4 ».
- modifiant la délibération n°2023-07 du 16 février 2023, relative à l'opération de travaux d'éclairage public dans le quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete.

Le conseil municipal est favorable.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2023 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 16 février 2023 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- **En matière d'occupation du domaine public de Papeete :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-29	Avenant 1 à la convention n°01-2022/DEJSCS du 18/07/2022 relative à la modification du calendrier des créneaux de mise à disposition et d'utilisation du terrain de beach soccer de Willy Bambridge, passé avec l'association « Tavake Beach Volley ».	09/02/2023
2023-30	Avenant 2 à la convention n°01-2022/DEJSCS du 15/03/2022 relative à la modification du calendrier des créneaux de mise à disposition et d'utilisation du terrain de beach soccer de Willy Bambridge, passé avec l'association « Tahiti Beach Tennis ».	09/02/2023

- **En matière de délivrance des concessions dans les cimetières :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-32	Accordant à M TEPUTAHU-TEANOTAIRERE Martin et Mlle TETAIMOEARO Iutia, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	10/02/2023
2023-33	Accordant à Mme BELLAIS Clotilde née UURA, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	10/02/2023
2023-34	Accordant à Mlle LEE Elise, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	10/02/2023
2023-35	Accordant à M PROKOP Joseph, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 250 000 fcfp.	10/02/2023
2023-36	Accordant à Mme CLARK née TCHONG Céline, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	10/02/2023
2023-37	Accordant à Mlle CROCHON Alexandra, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	10/02/2023
2023-38	Accordant à la succession de M CHUNG Dino, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	10/02/2023
2023-39	Accordant à M MAMATUI Théophile une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	10/02/2023
2023-40	Accordant à Mme HIRIGA Arielle, Danielle, Paora, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-41	Accordant à Mme VIRIAMU Lucia, Teumere, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-42	Accordant à M TEPEHU Boniface, Maave, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-43	Accordant à Mme TEFAU Marie, Tepu née HOKAHUMANO, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	01/03/2023
2023-44	Accordant à Mme TUFARIUA Tetuahamea, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-45	Accordant à M NAUTA Marcelin, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	01/03/2023
2023-46	Accordant à Mme LAQUAZ-RIVOLLET Martine, Simone, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-47	Accordant à Mme RICHMOND Purotu, Elisabeth, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-48	Accordant à Mme PERETAU Sharon et Mme PERETAU Matahere, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	01/03/2023
2023-49	Accordant à M TUTURU Tutea (dit Moe) et Mme TUTURU Maureen, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	01/03/2023

2023-50	Accordant à M LIOU Yves et Mme LIOU Thérèse, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 fcfp.	01/03/2023
2023-51	Accordant à M AGNIERAY Patrick, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 fcfp.	01/03/2023
2023-52	Accordant à M et Mme NAUTA Matoa et Catherine née FANIU une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 460 000 fcfp.	01/03/2023

- **En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-54	Décidant de l'aliénation de gré à gré du véhicule immatriculé 121 034 P.	07/03/2023

- **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-55	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées contre elle par LA SCI FARE HINOI ainsi que dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées par la Commune contre cette dernière.	08/03/2023

- **En matière de commande publique**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-57	Marché négocié n°2022-39 relatif aux travaux de désamiantage et de rénovation de l'École Pinai – lot 3 « Charpente » attribué à la société DG PACIFIC pour un montant forfaitaire de base annuel de 39 643 757 F TTC	12/01/2023
2023-58	Marché n°2023-01 relatif au cadrage économique et financier préalable à la phase opérationnelle du projet sur la zone du CRSD de la commune de Papeete attribué à la société CALIA CONSEIL pour un montant total de 11 315 000 F TTC	16/02/2023
2023-59	Marché n°2023-02 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un trottoir le long de la route de l'Uranie attribué à la société INFRA PLUS pour un montant total de 4 494 280 F TTC	15/02/2023
2023-60	Marché n°2023-03 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la servitude TEPIHAA en bitumage et assainissement des eaux pluviales sur le territoire de la commune de Papeete attribué à la société INFRA PLUS pour un montant total de 4 228 830 F TTC	22/02/2023
2023-61	Marché négocié relatif à l'élaboration du plan général d'aménagement (PGA) de la commune de Papeete attribué à la société VE2A pour un montant total de 24 589 105 F TTC (<i>soit 20 762 828 F TTC pour la tranche ferme et 3 836 277 F TTC pour la tranche conditionnelle</i>)	17/02/2023

- **Autres :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-31	Avenant 6 à la convention de concession de l'assainissement collectif public des eaux usées sur la commune de Papeete	09/02/2023
2023-53	Passée le 27 janvier 2023 avec l'association Tahiti Cruise Club pour la mise en place du salon Seatrade Cruise Global 2023.	
2023-56	Convention de partenariat passée avec la Brigade verte pour l'organisation de 4 événements et la mise en place d'actions de sensibilisation aux problématiques environnementales, pour un montant de 800 000 FCFP.	20/12/2022

III. Examen des projets de délibération :**Délibération n° 2023-10**

Unanimité

M. Steven Rey est arrivé lors du débat de cette délibération.
M. le Maire est absent lors du débat et du vote de cette délibération.

Sur le rapport n° 2023-09 présenté par Alice RIKJAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2022 et arrêtés comme suit :

EXERCICE 2022

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	10 888 569 249	7 314 709 604	1 687 926 576
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	5 810 038 929	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 504 670 675	1 687 926 576
RECETTES	10 888 569 249	7 497 617 245	1 208 250 157
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 341 879 228	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 155 738 017	1 208 250 157
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-		479 676 419
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	182 907 641	-

CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

Ordonnateur du budget annexe de la commune, le maire se doit, comme chaque année, de présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2022, présenté à l'appui de tableaux récapitulatifs.

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION
EXERCICE 2022**

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	10 888 569 249	7 314 709 604	1 687 926 576
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	5 810 038 929	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 504 670 675	1 687 926 576
RECETTES	10 888 569 249	7 497 617 245	1 208 250 157
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 341 879 228	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 155 738 017	1 208 250 157
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-		479 676 419
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	182 907 641	-

Pour 2022, le budget principal enregistre un résultat excédentaire de CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN FRANCS CFP (182 907 641 F CFP), sections de fonctionnement et d'investissement cumulées.

En conséquence, au 31 décembre 2022, la section de fonctionnement présente un excédent arrêté à la somme de CINQ CENT TRENTE ET UN MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS CFP (531 840 299 F CFP), hors affectation et reprise du résultat antérieur, celle d'investissement présente un déficit arrêté à la somme de TROIS CENT QUARANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT TRENTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS CFP (348 932 658 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observation, ni réserves.

Les résultats de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes de fonctionnement**

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	61 496 367
Chapitre 70-Produits des services	395 260 000	432 006 815
Chapitre 73-Impôts et taxes	2 627 500 000	3 122 023 329
Chapitre 74- Dotations et participations	2 461 499 015	2 491 759 124
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	18 200 000	24 593 017
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	4 700 000	15 353 105
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	
Total recettes réelles	5 557 159 015	6 147 231 757
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	100 000 000	194 647 471
Total recettes d'ordre	100 000 000	194 647 471
TOTAL DES RECETTES	5 657 159 015	6 341 879 228
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 811 615 325	-
Total général des recettes	7 468 774 340	6 341 879 228

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 564 813 000	1 179 071 111
Chapitre 012-Charges de personnel	3 555 200 000	3 268 629 890
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	992 600 000	788 752 656
Chapitre 66-Charges financières	29 600 000	11 984 343
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	55 700 000	7 492 474
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	79 481 934
Chapitre 022-Dépenses imprévues	37 367 340	-
Total dépenses réelles	6 315 280 340	5 335 412 408
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	374 000 000	474 626 521
023 Virement à la section d'investissement	779 500 000	-
Total dépenses d'ordre	1 153 500 000	474 626 521
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	7 468 780 340	5 810 038 929

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes d'investissement**

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	10 000 000	-
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	575 391 329	554 189 713
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	1 183 023 097	126 921 783
Total recettes réelles	1 768 414 426	681 111 496
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	779 500 000	-
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	374 000 000	474 626 521
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
Total recettes d'ordre	1 153 500 000	474 626 521
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	2 921 914 426	1 155 738 017
Solde d'exécution reporté (excédent)	393 696 522	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 315 610 948	1 155 738 017

Dépenses d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	326 713 991	82 850 528
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	2 258 515 823	930 509 129
Chapitre 23- Immobilisation en cours	403 547 141	145 277 281
Total dépenses d'équipement	2 988 777 955	1 158 636 938
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	195 000 000	151 386 266
Chapitre 020- dépenses imprévues	31 833 993	-
Total dépenses financières	226 833 993	151 386 266
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	100 000 000	194 647 471
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	
Total dépenses d'ordre	100 000 000	194 647 471
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	3 315 610 948	1 504 670 675

Le taux de réalisation moyen des dépenses réelles d'investissement (réalisées sur prévisions) en 2022 est de 43 %.

Les restes à réaliser (RAR) en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Ils s'élèvent à 1 687 926 576 F CFP au 31/12/2022.

De même, à la clôture comptable, il reste encore à percevoir 1 208 250 157 F CFP de subventions (FIP, Etat, Contrat de Ville, DDC).

Au 31 décembre 2022, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de TROIS CENT QUARANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT TRENTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS CFP (348 932 658 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser et un résultat cumulé de clôture, avec la reprise du résultat antérieur, excédentaire de 44 763 864 F CFP.

M. Jules Ienfa demande si le déficit est réel pour Papeete.

Mme Alice Rijkaart explique que la commune maintient un résultat positif grâce à l'excédent des exercices antérieurs.

Délibération n° 2023-11

M. le Maire est absent lors du débat et du vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-10 présenté par Alice RIKJAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, de l'exercice 2022, de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE et **ARRÊTE** comme suit :

EXERCICE 2022

Libellé	Prévu	Réalisé
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	757 000 000	726 249 468
Dépenses d'investissement		0
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	757 000 000	757 661 299
Recettes d'investissement		0
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	31 411 831

CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

Ordonnateur du budget annexe de la commune, le maire se doit, comme chaque année, de présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2022.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION EXERCICE 2022

Libellé	Prévu	Réalisé
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	757 000 000	726 249 468
Dépenses d'investissement	-	0
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	757 000 000	757 661 299
Recettes d'investissement	-	0
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	31 411 831

Pour 2022, le budget annexe des déchets enregistre un résultat excédentaire de TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN FRANCS CFP (31 411 831 F CFP), sections de fonctionnement et d'investissement

cumulées. En conséquence, au 31 décembre 2022, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture arrêté à la somme de TRENTE ET UN MILLIONS CINQUANTE HUIT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS CFP (31 058 090 F CFP), alors que celle d'investissement est nulle. Pour rappel, le résultat de clôture correspond au résultat de l'exercice auquel se cumule les résultats, positifs ou négatifs des exercices antérieurs.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observation, ni réserves.

Les résultats de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 70-Produits des services	310 000 000	327 510 407
Chapitre 77- Produits exceptionnels	447 000 000	430 150 892
TOTAL DES RECETTES REELLES de 2022	757 000 000	757 661 299
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	-	-
Total général des recettes	757 000 000	757 661 299

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Réalisé
Chapitre 002-Déficit de fonctionnement cumulé -	353 741	-
Chapitre 011-Charges à caractère général	390 000 000	384 272 414
Chapitre 012-Charges de personnel	60 000 000	54 756 886
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	290 000 000	278 900 154
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	10 000 000	3 566 791
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	4 800 000	4 753 223
Chapitre 022-Dépenses imprévues	1 846 259	0
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	757 000 000	726 249 468

Comme indiqué précédemment, l'excédent cumulé de clôture de la section de fonctionnement et de TRENTE ET UN MILLIONS CINQUANTE HUIT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS CFP (31 058 090 F CFP), alors que celui de la section d'investissement est nul.

Délibération n° 2023-12

M. le Maire est absent lors du débat et du vote de cette délibération.

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-11 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement (c/ 1068)	434 912 555 FCFP
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 908 543 069 FCFP
	2 343 455 624 FCFP

Au vu des résultats de l'exercice, celui de la section de fonctionnement peut faire l'objet d'une affectation afin de couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Au 31 décembre 2022, il est constaté les résultats suivants :

EXERCICE 2022

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DÉPENSES	10 888 569 249	7 314 709 604	1 687 926 576
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	5 810 038 929	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 504 670 675	1 687 926 576
RECETTES	10 888 569 249	7 497 617 245	1 208 250 157
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 341 879 228	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 155 738 017	1 208 250 157

DÉFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-		479 676 419
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	182 907 641	

	RÉSULTAT CA 2021 (A)	RÉSULTAT EXERCICE 2022(B)	RÉSULTATS CUMULÉS(C=A+B)	RESTES A RÉALISER 2022 (D)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat (C+D)
INVEST	393 696 522	-348 932 658	44 763 864	-479 676 419	-434 912 555
FONCT	1 811 615 325	531 840 299	2 343 455 624		

Délibération n° 2023-13	Unanimité
--------------------------------	-----------

Sur le rapport n° 2023-12 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** tant en recettes qu'en dépenses à la somme de DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT ET UN FRANCS CFP (12 414 975 721 F CFP), répartis comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de HUIT MILLIARDS QUARANTE QUATRE MILLIONS QUARANTE TROIS MILLE SOIXANTE NEUF FRANCS CFP (8 044 043 069 F CFP) ;
- En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de QUATRE MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLIONS NEUF CENT TRENTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX FRANCS CFP (4 370 932 652 F CFP).

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 14 mars 2023, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 16 février 2023 dernier.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Encore cette année les recettes ont été évaluées avec prudence compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de nos ressources en cette période difficiles. Les résultats de l'exercice écoulé de la section de fonctionnement sont pris en compte sur le budget de l'année 2023.

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Propositions 2023
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	50 000 000
Chapitre 70-Produits des services	395 260 000	439 400 000
Chapitre 73-Impôts et taxes	2 627 500 000	3 073 200 000
Chapitre 74- Dotations et participations	2 461 499 015	2 407 900 000
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	18 200 000	24 500 000
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	4 700 000	15 500 000
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles	5 557 159 015	6 010 500 000
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	100 000 000	125 000 000
Total recettes d'ordre	100 000 000	125 000 000
TOTAL DES RECETTES	5 657 159 015	6 135 500 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 811 615 325	1 908 543 069
Total général des recettes	7 468 780 340	8 044 043 069

Pour les chapitres 76 et 78, les recettes étant incertaines d'un exercice sur l'autre, ils font l'objet d'inscriptions en cours d'exercice au vu des réalisations.

a) Les dépenses

Compte tenu de l'intégration du résultat 2022, il est possible pour la commune d'inscrire la totalité des dépenses de fonctionnement planifiées dès le débat d'orientation budgétaire.

L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement est encore pour cette année d'actualité.

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Propositions 2023
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 564 813 000	1 542 500 000
Chapitre 012-Charges de personnel	3 555 200 000	3 664 700 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	992 600 000	1 106 700 000
Chapitre 66-Charges financières	29 600 000	16 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	55 700 000	25 700 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	80 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	37 367 340	30 278 069
Total dépenses réelles	6 315 280 340	6 465 878 069
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	374 000 000	418 165 000
023 Virement à la section d'investissement	779 500 000	1 160 000 000
Total dépenses d'ordre	1 153 500 000	1 578 165 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	7 468 780 340	8 044 043 069

1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Propositions 2023
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	10 000 000	10 000 000
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	575 391 329	670 912 555
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	1 183 023 097	2 067 091 233
Total recettes réelles	1 768 414 426	2 748 003 788
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	779 500 000	1 160 000 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	374 000 000	418 165 000
Total recettes d'ordre	1 153 500 000	1 578 165 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	2 921 914 426	4 326 168 788
Solde d'exécution reporté (excédent)	393 696 522	44 763 864
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	3 315 610 948	4 370 932 652

a) Les dépenses

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 correspondent à la fois aux besoins exprimés par les élus et les services lors de l'élaboration budgétaire 2023, et aux opérations dans leur totalité votées par l'assemblée délibérante.

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Propositions 2023
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	326 713 991	440 346 854
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	2 258 515 823	3 123 605 063
Chapitre 23- Immobilisation en cours	403 547 141	470 195 735
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	0	1 320 000
Total dépenses d'équipement	2 988 777 955	4 035 467 652
Chapitre 13- Subvention d'investissement	0	42 465 000
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	195 000 000	140 000 000
Chapitre 020- dépenses imprévues	31 833 993	28 000 000
Total dépenses financières	226 833 933	210 465 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	100 000 000	125 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	3 315 610 948	4 370 932 652

Nouvelles opérations pour 2023 :

- Travaux de dépollution et déconstruction terrain du CRSD
- Études carrefour place de l'autonomie et plateau sportif Vaitavatava
- Travaux d'encapsulage amiante HDV
- Acquisition d'un Va'a V6 (centre Hititai)
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Manuhoe
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Mamao
- Eclairage Photo voltaïque dans les écoles
- Acquisition terrain Manuhoe tranche 2

Délibération n° 2023-14

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-13 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE de l'exercice 2023 et **ARRÊTE** tant en recettes qu'en dépenses à la somme de NEUF CENT VINGT SIX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS CFP (926 408 090 F CFP), répartis uniquement en recettes et dépenses de fonctionnement ;

APPROUVE le montant total maximal de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE, exercice 2023, fixé à CINQ CENT SOIXANTE HUIT MILLIONS DE FRANCS CFP (568 000 000 F CFP).

Cette subvention est inscrite au budget principal de la commune en dépenses de fonctionnement à l'article 657364 et au budget annexe en recettes de fonctionnement à l'article 774.

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués entre les différentes directions, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 16 février dernier.

Il est dès lors précisé que le budget annexe des déchets de l'exercice 2023 reprend l'ensemble des produits et des charges concernant la collecte et le traitement des déchets.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**a) Les recettes**

La tendance à la hausse des recettes constatée en 2021 s'est confirmée en 2022.

Les recettes sont toujours évaluées avec une grande prudence pour ce qui est de la facturation de la redevance aux administrés.

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Proposition 2023
Chapitre 70-Produits des services	310 000 000	327 200 000
Chapitre 77- Produits exceptionnels	447 000 000	568 150 000
TOTAL DES RECETTES REELLES de 2021	757 000 000	895 350 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	-	31 058 090
Total général des recettes	757 000 000	926 408 090

Compte tenu des résultats de l'exercice 2022, la subvention exceptionnelle d'équilibre est passée en prévision de 447 000 000 F CFP en 2022, à 568 000 000 F CFP en 2023 (au 774) cette augmentation importante est en lien direct avec l'augmentation de notre contribution au syndicat FENUA MA.

b) Les dépenses

Libellé	Crédits ouverts en 2022	Proposition 2023
Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement cumulé	353 741	0
Chapitre 011-Charges à caractère général	390 000 000	400 000 000
Chapitre 012-Charges de personnel	60 000 000	62 000 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	290 000 000	446 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	10 000 000	10 000 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	4 800 000	4 800 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	1 846 259	3 608 090
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	757 000 000	926 408 090

Les dépenses de l'exercice 2023, reprennent le l'excédent de résultat cumulé de 2022 (s'élevant à 31 058 090 F CFP).

Les charges de fonctionnement du service reposent et se décomposent principalement sur trois postes :

- Celles relatives à la collecte des ordures ménagères et déchets végétaux et à l'entretien et au renouvellement des bacs pour un total estimé en 2023 à 400 000 000 F CFP
- Celles relatives au traitement des déchets (participation de la commune au SMO FENUA MA) pour 390 000 000 F CFP
- Celles relatives au personnel affecté au budget annexe (aussi bien au niveau des services techniques, des finances et de la régie de recettes) par remboursement au budget principal pour un montant évalué à 62 000 000 F CFP.

10 000 000 F CFP sont également prévus pour procéder aux annulations correctives en cours et aux admissions en non-valeur.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Les recettes et les dépenses)

Pour l'exercice 2023, il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement.

Délibération n° 2023-15 Mme Manouche Lehartel est absente lors du débat et du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
Action : Participation à l'organisation globale de la 20ème édition du FIFO qui a lieu à Papeete.	

Délibération n° 2023-16 M. Charles Fong Loi est absent lors du débat et du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association sportive Dragon » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association sportive Dragon », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
Action : Participation à la promotion d'activités sportives diverses (tennis, foot ball, basketball, handball).	
<p><i>Mme Chantal Galenon souhaite savoir combien de licenciés y a-t-il dans l'AS Dragon.</i></p> <p><i>M. Charles Fong Loi répond qu'ils sont au nombre de 700 licenciés grâce aux jeunes de quartier du Titiro notamment en section Football.</i></p>	

Délibération n° 2023-17 Mme Sylvana Puhetini est absente lors du débat et du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...	

Délibération n° 2023-18 Mme Sylvana Puhetini est absente lors du débat et du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Torea Faa'ara » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...</p>	

Délibération n° 2023-19 Mme Ioana Teroroiria est absente lors du débat et du vote de cette délibération.	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association des locataires du lotissement Temauri Village » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des locataires du lotissement Temauri Village », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...</p>	

Délibération n° 2023-20	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Emploi - Formation et Insertion » pour un montant de dix millions sept cent quarante mille francs (10 740 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Emploi - Formation et Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Participation aux charges de fonctionnement de l'association et aux actions qu'elle mène sur le terrain (suivi des demandeurs d'emploi, réunions d'informations dans les quartiers prioritaires, démarches auprès des entreprises, préparation des contrats aidés, etc).</p>	

Délibération n° 2023-21	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association des Editeurs de Tahiti et des îles » pour un montant de deux cent mille francs (200 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des Éditeurs de Tahiti et des îles », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	

Action : Participation à l'organisation du 23ème salon du livre, Lire en Polynésie. Au programme de ce salon des dédicaces et rencontres avec les auteurs et illustrateurs invités, des conférences, tables rondes et débats, des ateliers scolaires, grand public et famille, des spectacles, projections, animations et programme pour les familles.

Délibération n° 2023-22

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Pito Pito » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (250 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Pito Pito », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation à l'organisation de la semaine de la mode.

Délibération n° 2023-23

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Tous caapables » pour un montant de trois cent mille francs (300 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Tous caapables », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participer à l'organisation des activités de l'association.

Délibération n° 2023-24

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à la « Fédération polynésienne de protection civile » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « Fédération polynésienne de protection civile », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Achat de matériels spécifiques d'abattage et d'élagage pour les diverses interventions de sécurisation de tallus, chez les habitants de la capitale.

Formation de bucheronnage des bénévoles actifs de la fédération.

Délibération n° 2023-25

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « ADIE - Ass pour le droit à l'initiative économique » pour un montant de deux millions de francs (2 000 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « ADIE - Ass pour le droit à l'initiative

économique », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation au financement et à l'accompagnement technique et financier des publics qui créent leur entreprise à Papeete.

Délibération n° 2023-26

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Seasiders BJJ » pour un montant de deux cent mille francs (200 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Seasiders BJJ », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation aux compétitions de jui-jitsu à l'international.

Délibération n° 2023-27

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association sportive AORAI » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association sportive AORAI », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation au fonctionnement du club qui réunit les disciplines du basketball, football, tennis, athlétisme et boxe.

Délibération n° 2023-28

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Central Olympic » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Central Olympic », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action :

- Participation à l'organisation des actions sportives régulières : va'a pour les licenciés, école de boxe
- Participation des boxeurs aux différentes compétitions
- Formation des cadres
- Organisation de compétitions sportives diverses
- Prise en charge des jeunes du foyer "Uruai a tama".

Délibération n° 2023-29

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Papeete Rugby Club » pour un montant de sept cent mille francs (700 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Rugby Club », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation aux charges de fonctionnement du club.

Délibération n° 2023-30

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à la « Fédération Taure'a Nui no Papeete » pour un montant de quatre millions de francs (4 000 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec la « Fédération Taure'a Nui no Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action :

- Participation à l'organisation du programme d'actions de la fédération et aux frais de fonctionnement
- Coupe du Maire Volley-ball et Futsal
- Tuaro Maohi
- Coupe de Tahiti Futsal
- Interquartier va'a
- Rencontres intercommunales volley-ball et Futsal

Délibération n° 2023-31

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à la « Fédération tahitienne de cyclisme » pour un montant d'un million de francs (1 000 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec la « Fédération tahitienne de cyclisme », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation à l'organisation de courses de cyclisme :

- 27ème édition du tour tahiti nuit 2020
- 2ème édition Aito Tahiti Nui BMX

Délibération n° 2023-32

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Team Arupa » pour un montant de cinq cent soixante mille francs (560 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Team Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Participation aux Déplacements de jeunes à une compétition de Muay Thai nommé USMTO à Phoenix.

Délibération n° 2023-33	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Te utuafare o te oaoa » pour un montant de huit cent mille francs (800 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Te utuafare o te oaoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Participation aux frais de déplacement d'un voyage organisé à Rangiroa et participation aux frais de fonctionnement de l'association.</p>	
Délibération n° 2023-34	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Agir pour l'Insertion » pour un montant de douze millions six cent mille francs (12 600 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Agir pour l'Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Participation à la prise en charge des actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de lutte contre le décrochage scolaires - Activités périscolaire "entrée écoles" - Activités périscolaires "entrée quartiers" - Actions évènementielles - Activités extrascolaires - Actions de formation - Actions de soutien à la parentalité. 	
Délibération n° 2023-35	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Papeete Centre-Ville » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (10 500 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Centre-Ville », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. <p>Action : Participation à l'organisation d'actions commerciales et touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvel an chinois - Salon back to school - Grand marché de Noël - Concours de vitrine - Matete Naura - Papeete Market street 	

Délibération n° 2023-36	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française » pour un montant de sept cent mille francs (700 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
<p>Action :</p> <p>Participation aux actions en faveur des victimes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide aux victimes d'infractions pénales - actions d'accompagnement et d'aide aux victimes - groupes de paroles - actions de formation et de sensibilisation des acteurs - suivi du dispositif téléphone grave danger 	
Délibération n° 2023-37	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Tamarii Tipaerui Ora » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Tamarii Tipaerui Ora », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
<p>Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...</p>	
Délibération n° 2023-38	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Vaiura » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Vaiura », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant. 	
<p>Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...</p>	
Délibération n° 2023-39	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le versement d'une subvention à « l'Association Jeunesse de Sainte-Amélie » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF). - le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Jeunesse de Sainte-Amélie », tout 	

avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-40

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Tamarii Ameri » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Tamarii Ameri », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-41

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Tamarii skate park de la Mission » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Tamarii skate park de la Mission », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-42

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Vaimahina no Tepapa » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Vaimahina no Tepapa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-43

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Quartier Haereraaroa » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Quartier Haereraaroa », tout

avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-44

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Tamarii Arupa » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Tamarii Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-45

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Les jeunes de Raterearii » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Les jeunes de Raterearii », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-46

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Toa maehaa no Taunoa » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Toa maehaa no Taunoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-47

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Vaitavatava matairea » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Vaitavatava matairea », tout

avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-48

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-15 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Timiona Papeete » pour un montant de cent soixante mille francs (160 000 XPF).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Timiona Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pâques, sorties culturelles, nettoyage de quartier, faapu, halloween, kermesse, Noël, activités sportives de plein air...

Délibération n° 2023-49

Unanimité

M. Francis Ching a quitté définitivement la séance lors de cette délibération.

Sur le rapport n° 2023-14 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le versement d'une indemnité de 3 593 052 FRANCS CFP (trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinquante-deux franc cfp) au titre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision, au groupement Chauvin / Polynésie Ingénierie / Luseo Pacific titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école TAMANUI et **AUTORISE** le Maire de la Commune de PAPEETE à signer la convention fixant les modalités d'indemnisation du groupement Chauvin / Polynésie Ingénierie / Luseo Pacific titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n° 15/2014.

Dans le cadre de l'exécution des marchés, les entreprises connaissent des difficultés en raison de la hausse du coût des matières premières, des carburants, du transport et notamment du fret. Pour autant, elles continuent à exécuter leurs marchés.

La théorie de l'imprévision est un principe jurisprudentiel instauré par une décision du 30 mars 1916 du Conseil d'Etat (Arrêt Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux) qui dispose que l'administration doit accorder à son cocontractant une indemnisation lorsqu'un événement imprévisible apparaît et perturbe les termes du contrat.

Les directives nationales (circulaire du Premier Ministre du 30 mars 2022) et locales (circulaires du Président de la Polynésie Française du 12 juillet 2022) ont invité les collectivités à examiner avec attention les demandes des entreprises concernées.

Le groupement Chauvin / Polynésie Ingénierie / Luseo Pacific, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école TAMANUI, a produit un mémoire en réclamation le 09 novembre 2022 sollicitant une demande indemnitaire fondée sur la théorie de l'imprévision. Après négociation entre le Maître de l'ouvrage et le groupement de Maîtres d'œuvre, il a été décidé de prendre en compte 80% du montant de l'indemnité sur la période du 05 octobre 2022 jusqu'au 28 juillet 2023, date de fin du délai d'exécution des travaux.

Le Code de la Commande Publique dispose que « lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ». Une indemnité d'imprévision suppose un déficit d'exploitation qui soit la conséquence directe d'un événement imprévisible, indépendant de l'action du cocontractant de l'administration, et ayant entraîné un bouleversement de l'équilibre du contrat.

Le groupement Chauvin / Polynésie Ingénierie / Luseo Pacific a fourni des éléments pour permettre d'apprécier le déficit d'exploitation. Par ailleurs, les retards conséquents d'approvisionnement des matières premières et les restrictions sanitaires en période d'épidémie de coronavirus Covid-19, indépendants des parties, présentes un caractère imprévisible dans le cadre du marché liant les deux parties.

Au regard de ces éléments, il y a lieu de procéder à l'indemnisation du titulaire du marché. Une convention ayant pour objet de préciser les modalités d'indemnisation de l'entreprise, sur la base de la théorie de l'imprévision, a été adressée au groupement Chauvin / Polynésie Ingénierie / Luseo Pacific.

L'indemnité d'imprévision n'a pas pour objet de couvrir l'intégralité du préjudice subi par le groupement de maîtres d'œuvre, mais seulement la part de la charge extracontractuelle qu'elle a supportée lors de l'exécution du contrat.

L'indemnité est définitive pour la période du 05 octobre 2022 jusqu'au 28 juillet 2023, date de fin du délai d'exécution des travaux.

Mme Chantal Galenon demande des précisions concernant la théorie de l'imprévision.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une indemnité d'imprévision versée à l'entreprise qui a subi un déficit d'exploitation lié à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et de la crise économique liée à la guerre russo-ukrainienne.

M. René Temeharo ajoute que cette disposition existe depuis très longtemps et que les événements imprévus ont eu pour conséquence une inflation importante et des impacts sur la commande publique. L'approvisionnement des matières premières et l'augmentation du fret ont généré un bouleversement de l'équilibre des contrats passés dans le cadre de la commande publique justifiant ainsi l'indemnisation des titulaires des marchés à hauteur de 80% pour les travaux de l'école Tamanui.

Délibération n° 2023-50

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-16 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les modifications des emplois permanents et le tableau des emplois permanents.

Conformément aux dispositions statutaires de la FPC, il appartient au Conseil municipal de fixer ou modifier l'effectif des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Aussi, lors du dernier concours de catégorie A organisé par le CGF, deux (2) fonctionnaires en catégorie B sont sorties lauréats de celui-ci.

A cet effet, compte tenu des besoins recensés dans les services des finances et des ressources humaines, de l'expérience professionnelle et de la technicité acquise par les agents concernés, il est décidé aux membres de modifier DEUX (2) emplois permanents vacants comme suit :

Au sein de la Direction des affaires financières, du droit des contrats publics et du conseil de gestion :

- Modifier l'emploi de « Chargé de mission » de catégorie A, du grade « Conseiller principal », en « Adjoint(e) à la directeur(trice) » du grade maximum au grade minimum pour permettre la nomination d'un agent afin de renforcer le niveau d'encadrement de la direction, de maintenir une comptabilité de qualité, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'actions de l'ensemble des services à la population.

Au sein de la Direction des ressources humaines :

- Modifier l'emploi « d'Adjoint à la DRH » de catégorie A, du grade « Conseiller qualifié » en « Chargé(e) du développement et de l'innovation RH » du grade maximum au grade minimum. Il s'agit là, de confirmer un agent qui exerce déjà des missions relevant de la catégorie A mais également, d'impulser par de nouvelles missions et méthodes, le développement d'outils RH, de gestion et de contrôle.

Enfin, pour la Direction du marché municipal, il est également décidé de modifier l'emploi vacant de « Chef de brigade de perception » de catégorie C, du grade « Adjoint principal », en « Agent polyvalent de maintenance et d'entretien technique » du grade maximum au grade minimum, afin de renforcer l'équipe en charge de l'hygiène et de la sécurité.

Délibération n° 2023-51

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-17 présenté par Patrick BORDET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Travaux d'Encapsulage des matériaux amiantés (Tranche 1) de la Mairie de Papeete ».

Sous réserve de la décision du Pays, le financement de cette opération dont le coût total est estimé à 138.000.000 FCFP TTC est prévu comme suit :

- Subvention du pays (DDC) à hauteur de 60% du montant TTC : 82.800.000 FCFP

- Fonds propres à hauteur de 40% du montant TTC : 55.200.000 FCFP

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir ;

ABROGE la délibération n°2022-67 du 21 juin 2022 portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Travaux d'Encapsulage de matériaux amiantés (tranche 1) et mise aux normes des installations électriques de la Mairie de Papeete ».

La présente délibération a pour but d'approuver à nouveau l'opération et le plan de financement pour les travaux d'encapsulage de matériaux amiantés (tranche 1) de la mairie de Papeete.

En effet, nous avons déjà déposé un dossier de demande de subvention en février 2022 pour les travaux d'encapsulage de matériaux amiantés (tranche 1) et mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete. Le dossier n'a pas été retenu.

En août 2022, nous avons de nouveau déposé un dossier pour cette opération. Le dossier est suspendu pour l'instant.

Lors de la rencontre avec la DDC, il a été demandé à la commune d'annuler cette demande et de déposer une nouvelle en phasant l'opération car le coût de 241 MF TTC est trop important.

Il a donc été décidé de déposer un dossier pour l'encapsulage des matériaux amiantés en premier pour un montant de 138 MF TTC à la session d'août 2023, et le dossier de mise aux normes des installations électriques sera déposé pour la session de février 2024.

Le plan de financement de l'opération « travaux d'encapsulage des matériaux amiantés de la Mairie de Papeete » sera donc le suivant :

- Subvention du pays (DDC) à hauteur de 60% du montant TTC : 82.800.000 FCFP
- Fonds propres à hauteur de 40% du montant TTC : 55.200.000 FCFP

Pour rappel, la mairie de Papeete a été inaugurée en 1990 et après plus de 30 ans, les bâtiments doivent être rénovés. Or, avant de pouvoir les rénover, il faut au préalable réaliser les travaux de traitement des matériaux amiantés.

En effet, la réglementation en vigueur, impose depuis 2011 et applicable depuis 2013, un diagnostic amiante sur tous les bâtiments anciens ou il faut réaliser des travaux.

Le diagnostic amiante de la mairie de Papeete a été réalisé en 2019 sur l'ensemble des bâtiments. Il apparaît de ce diagnostic que dans de nombreuses zones du bâtiment principal, les matériaux contiennent de l'amiante. Le montant des travaux pour désamianter l'ensemble du bâtiment est estimé à plus de 250 MF. C'est pour cela qu'il a été décidé de s'orienter vers de l'encapsulage des matériaux amiantés.

Parmi les matériaux avec enduits gris amiantés, on trouve les poteaux, les garde-corps et les jardinières des galeries couvertes du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étage. Ces zones sont directement accessibles au public, mais surtout, la peinture est dégradée et les particules d'amiante peuvent se disperser dans l'air.

La zone la plus fréquentée dont les supports étaient bien dégradés a été traitée en urgence sur fonds propres en 2020. C'est le cas des poteaux du rez-de-chaussée. Les matériaux amiantés ont été recouverts par une résine qui permet de supprimer tout risque de dispersion de l'amiante.

Le diagnostic amiante du Bâtiment administratif a aussi été réalisé, seul deux zones contiennent de l'amiante et ces zones sont recouvertes par du carrelage.

Le dossier technique est consultable à la Direction des Services Techniques.

Les travaux, si l'on obtient le financement, pourraient débuter au deuxième trimestre de l'année 2023, avec un délai prévisionnel pour cette opération de 18 mois comprenant un délai administratif de 6 mois et une durée des travaux de 12 mois.

Délibération n° 2023-52

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-18 présenté par Patrick BORDET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'étude de programmation du projet de

logement du quartier de MANUHOE dans le cadre du PRU, et son plan de financement.
Montant de l'opération : 5 506 200 XFP TTC, frais annexes inclus

Ressources	Montant	Répartition en %
CDV	3 303 720 XPF	60% TTC
Commune de Papeete	2 202 480 XPF	40% TTC

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financiers auprès du Contrat de Ville et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget et à signer tout acte relatif à cette opération.

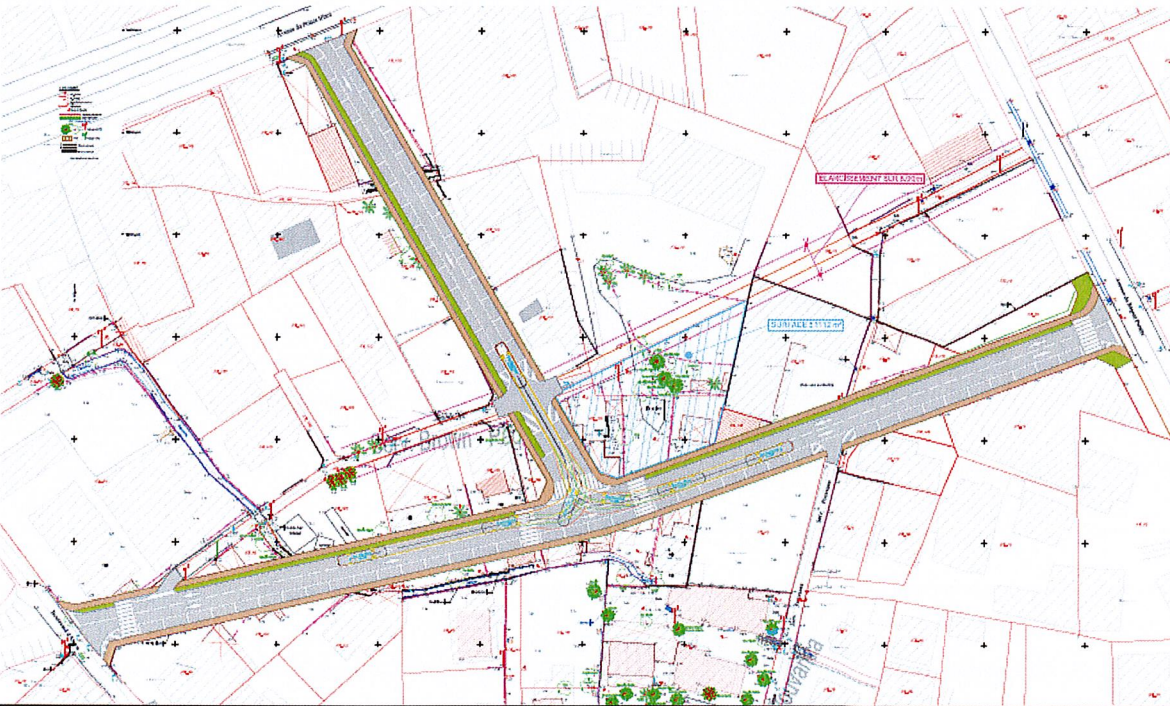
Dans le cadre du PRU de PAPEETE, il est prévu pour le quartier prioritaire de MANUHOE, un projet de percement de voiries.

Ce percement de deux voies est inscrit au PGA de la Ville, ce qui permettra un désenclavement et une ouverture du quartier vers le front de mer.

La commune a acquis une partie des parcelles nécessaires pour les emprises des voies dans les années 1980. Sur ces parcelles acquises, la commune a installé une dizaine de familles de façon provisoire. Ces familles vont devoir quitter leurs habitats pour libérer les emprises pour les futurs travaux.

Dans le cadre des acquisitions foncières faites dernièrement pour finaliser la maîtrise foncière des futures voies, la commune a acquis des reliquats de parcelles hors emprises des futures voies. Ces reliquats de parcelles étant limitrophes avec la parcelle de l'OPH, cela permettra après remembrement de créer une parcelle permettant d'y édifier un immeuble de logement.

Afin de pouvoir estimer les besoins de ces familles et du quartier, la commune souhaite mener une étude de programmation de logement.



L'étude est estimée à 5 506 200 XFP TTC.
Le financement se présente ainsi :

Ressources	Montant	Répartition en %
CDV	3 303 720 XPF	60% TTC
Commune de Papeete	2 202 480 XPF	40% TTC

Délibération n° 2023-53	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-19 présenté par Sylvana PUHETINI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Parcours Emploi Compétences (PEC) » dont le coût global du financement est estimé à 6 509 480 FCFP TTC, s'effectue comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 60% : 3 905 688 F CFP TTC • Part communale de 40% : 2 603 792 F CFP TTC <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p>	
<p>Dans le cadre de sa politique visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la commune accueille des publics à la recherche d'un emploi et bénéficiant de contrats aidés tels que des CAE ou des services civiques. Ces programmes leur permettent d'acquérir de l'expérience, de renforcer leur confiance en eux et de réfléchir à leur avenir tant sur le plan professionnel que citoyen. De plus, la commune est engagée dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec la collaboration de l'association Emploi Formation Insertion (EFI) et les coordinateurs des maisons de quartier.</p> <p>Ces bénéficiaires sont affectés dans divers services de la ville afin de leur offrir une expérience professionnelle, de leur permettre d'apprendre un métier et de développer leur savoir-faire.</p> <p>Depuis 2018, la commune a mis en place un programme d'accompagnement continu appelé "PARCOURS EMPLOI COMPETENCES" (PEC) dans le but d'accompagner efficacement ces individus à s'insérer dans le monde professionnel. Ce programme vise principalement à les préparer à chercher activement un emploi et à poursuivre leur projet professionnel futur en leur fournissant les outils nécessaires.</p> <p>Pour cette année, le dispositif PEC est reconduit à l'identique :</p> <p>Formations en tronc commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels pour définir un diagnostic des compétences et des motivations ; - Evaluation continue par les tuteurs pour évaluer le comportement et l'attitude au travail ; - Formation Prévention et Secours civique de niveau 1 - PSC1 ; - Formation « intégration et vie au travail » ; <ul style="list-style-type: none"> o Comprendre son environnement de travail o Adopter le bon comportement et la bonne attitude au travail o Identifier les droits et obligations du stagiaire - Formation « sensibilisation aux risques professionnels » ; <ul style="list-style-type: none"> o Sensibilisation aux gestes et postures o Sensibilisation alcool/drogues risque et dépendances o Sensibilisation au port des EPI - Formation « développement personnel et communication non violente » ; <ul style="list-style-type: none"> o Connaissance de soi, valorisation des talents et potentiels, amélioration des relations avec l'autre. Avoir plus confiance en soi, se dynamiser, se motiver et arriver à définir son projet professionnel. - Formation aux techniques de recherche d'emploi Module 1 ; <ul style="list-style-type: none"> o Définition du projet professionnel o Elaboration et mise à jour du CV - Formation aux techniques de recherche d'emploi Module 2 ; <ul style="list-style-type: none"> o Préparation à l'entretien d'embauche o Dépôt des candidatures en entreprise - Rencontre avec des partenaires (ADIE, CCISM, RSMA, CFP, EFI) ; <p>Formations spécifiques pour les CAE 2^{ème} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretien espace vert, élagage, habilitation électrique, sécurité, etc.</i> <p>"Une semaine pour se booster professionnellement" a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi vers</p>	

une insertion professionnelle réussie.

Le programme se décline en trois étapes principales :

1. Une enquête de terrain menée en collaboration avec les coordinateurs des maisons de quartier et les adultes-relais pour identifier les demandeurs d'emploi motivés qui participeront à la formation.
2. Cinquante personnes seront sélectionnées (10 par quartier) pour suivre une formation intensive de 10 jours, au terme de laquelle elles disposeront de tous les outils nécessaires pour entamer leur démarche d'insertion professionnelle. Cette formation sera agrémentée de temps de partage, tels que petit-déjeuner, déjeuner, activités manuelles et de plein air, afin de renforcer la cohésion d'équipe.
3. Après la formation, les personnes seront suivies et accompagnées de manière individuelle sur une période de 6 mois à 1 an par la ville et l'association EFI.

Délibération n° 2023-54

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-20 présenté par Steven REY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ado-Sport » dont le coût global du financement est estimé à 5 144 250 FCFP TTC, s'effectue comme suit :

- Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (50%) : 2 572 125 F CFP TTC
- Part communale (50%) : 2 572 125 F CFP TTC

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Le programme Ado-Sport initié, en février 2021, connaît actuellement un fort engouement auprès de nos jeunes des quartiers.

En 2022, on compte plus de 140 jeunes âgés de 13 à 17 ans, contre 90 en 2021, qui participent activement au programme proposé durant les périodes de petites vacances scolaires.

Pour rappel, l'objectif du programme consiste à proposer aux jeunes un programme d'activités variées à dominante sportive afin de les sensibiliser aux valeurs qu'elles véhiculent : *respect, dépassement de soi, discipline, confiance en soi...* mais aussi de les encourager et accompagner à s'inscrire dans un club.

En outre, le fait d'être « encadré » permet également à la commune de participer à la prévention primaire de la délinquance et de lutter contre l'errance des jeunes dans les quartiers, voire dans le centre-ville.

Le programme pour cette année prévoit :

Action 1 : Pendant les petites **Vacances scolaires (février, avril, septembre et octobre-novembre 2023)**

Des groupes de 40 à 60 adolescents sont accueillis sur chaque période. Les clubs sont chargés de préparer et animer les séances d'initiation afin de faire découvrir leurs disciplines et de recenser de potentielles « recrues ».

A la fin de chaque stage, un bilan est réalisé afin d'accompagner les volontaires et encourager les plus réservés à se réinscrire dans une activité physique régulière.

Action 2 : Pendant la **Période scolaire : sur le temps périscolaire : les mercredis et vendredis après-midi (janvier à décembre 2023)**

Dans la continuité de l'action 1, un panel d'activités sportives est programmé :

- Des activités physiques et sportives, encadrées par les clubs sportifs que la commune soutient financièrement et matériellement et qui proposent du : *volleyball, basket-ball, rugby, jiu jitsu, futsal* ;
- Des animateurs sportifs de la commune avec un focus sur le *va'a, paddle, natation* ;
- Des prestataires diplômés et patentés pour la pratique de la *boxe éducative, l'athlétisme*.

Délibération n° 2023-55	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-21 présenté par Steven REY,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ea ways i Papeete 2023 » dont le coût global du financement est estimé à 2 188 000 FCFP TTC, s'effectue comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (50%) : 1 094 000 F CFP TTC - Part communale (50%) : 1 094 000 F CFP TTC <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p>	
<p>Depuis septembre 2016, la Ville de Papeete a mis en place le Programme Sport-Santé : « Ea Ways i Papeete » en faveur de ses habitants issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Face au succès rencontré et faisant suite aux résultats positifs constatés sur les participants (<i>diminution du périmètre abdominal, perte de poids, diminution de la tension artérielle, etc.</i>) nous proposons de reconduire cette action.</p> <p>A travers ce programme, nous poursuivons les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès au sport pour Tous, à travers la pratique d'une activité sportive régulière pour des publics confrontés à des difficultés sociales ; • Lutter contre les problèmes sanitaires (obésité, sédentarité, etc.) et les mauvaises habitudes alimentaires. <p>Le programme pour cette année se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un volet « sport pour tous »</i> avec 3 séances de pratiques physiques hebdomadaires (<i>Cross-training, va'a, natation...</i>) ; • <i>Un volet « prévention alimentaire »</i> avec la mise en place d'ateliers culinaires. <p>A noter, que les actions se déroulent dans nos équipements sportifs et de proximité communaux (<i>maisons de quartier, salles polyvalentes, centre Hititai, piscine municipale, salle Maco Nena, stade Bambridge ...</i>)</p> <p>Le programme prévoit également un <i>volet sanitaire</i> permettant d'assurer un suivi régulier de l'ensemble des participants et d'évaluer son impact sanitaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation d'un médecin tout au long du programme : il est plus particulièrement chargé de délivrer les certificats médicaux au public sélectionné et de suivre l'évolution des indicateurs sanitaires (IMC, poids, ...). - Le Puta Ea : Un carnet individuel d'informations de type Pass'sport. Il est renseigné par l'ensemble des acteurs du projet (le participant, les coaches, le médecin, la commune). 	

Délibération n° 2023-56	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-22 présenté par Sylvana PUHETINI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Programme d'actions de proximité de Papeete 2023 » dont le coût global du financement est estimé à 15 015 000 F CFP TTC est assuré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 55 % par la commune soit 8 258 250 F CFP TTC ; - 45 % par le Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville soit 6 756 750 F CFP TTC <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p> <p>Poursuite du programme d'actions de proximité 2023 qui se déroule dans les maisons de quartier et destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la Mission, Tipaerui, Mama'o, Titiro et Taunoa, dans la perspective d'y maintenir une dynamique sociale, culturelle et économique tout en instaurant un climat de solidarité, de partage et de cohésion.</p>	

Ainsi le programme d'actions est décliné comme suit :

- **Activités traditionnelles et culturelles :**

Ce sont des activités traditionnelles (tressage, couture, musique, danse) organisées en faveur des jeunes et adultes des quartiers, animées par des intervenants professionnels et également par les coordinatrices de quartier.

- **Actions liées à la parentalité :**

Il s'agit des taofe metua et des camps familles destinés aux parents qui souhaitent partager les expériences et pratiques de la parentalité. Différents thèmes seront abordés : c'est quoi être parents aujourd'hui, éduquer ou comment répondre aux besoins de son enfant, les sources de conflits avec les enfants, les violences intrafamiliales, les problèmes liés à l'ice, les freins aux apprentissages scolaires, les comportements à risque, l'utilisation des réseaux sociaux, etc. Ces séances seront notamment animées par des professionnels et/ou des formateurs spécialisés.

- **Les sorties thématiques :**

Il est proposé des sorties culturelles et de loisirs aux familles des quartiers afin de favoriser les échanges inter générationnels et inter quartiers : sorties plage, théâtre, cinéma, musée de Tahiti et des îles – Te fare Iamanaha.

- **Les fêtes de quartier**

L'organisation des fêtes de quartier permet de maintenir la cohésion sociale et la dynamique de quartier lorsqu'elles sont proposées pour et par les habitants. Dans une logique de démarche participative, les habitants sont invités à s'impliquer et à être force de propositions. A souligner que les thèmes sur le bien-être et la santé, l'environnement et le développement durable seront privilégiés.

- **Les actions évènementielles**

Les actions évènementielles telles que le « Hura Tama i Papeete » et la fête du potiron, permettent aux habitants de valoriser leurs savoir-faire et mettre en avant leurs talents.

- **Permanences d'orientation et d'information :**

Les permanences mises en place s'apparentent à des permanences d'écrivain public et d'aide aux démarches administratives. Elles permettent ainsi d'apporter une :

- *Information, orientation et accompagnement aux démarches administratives*
- *Aide à la compréhension de courriers et de documents*
- *Aide à la rédaction de courriers et de formulaires*
- *Etc*

*A noter dans ce volet, le **maintien du dispositif d'accès au droit**, afin de pouvoir orienter au mieux le public vers les structures adaptées.*

Mme Chantal Galenon pense que la parentalité est un sujet qui mérite beaucoup d'attention et de réflexion afin que toutes les actions mises en place pour les quartiers soient une valeur ajoutée. Elle explique qu'à travers les études qu'elle a mené pendant plusieurs mois, elle a constaté que les jeunes deviennent des parents de plus en plus tôt et ne bénéficient pas du soutien ni de l'accompagnement nécessaires pour assumer leur parentalité. Les actions liées à la parentalité est un dispositif qui permettra d'apporter de la sérénité dans les foyers et d'obtenir des résultats très positifs.

Délibération n° 2023-57

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-23 présenté par Sylvana PUHETINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Brigade fa'apu 2023 » dont le coût global du financement est estimé à **743 513 F CFP TTC**, est prévu comme suit :

- Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (50%) : **371 757 F CFP TTC**
- Part communale (50%) : **371 756 F CFP TTC**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Véritable outil d'accompagnement des personnes souhaitant aménager des espaces de culture vivrière à domicile, la brigade fa'apu œuvre au développement de l'agriculture urbaine et à l'accès à une alimentation saine.

Sur l'ensemble de la période 2021-2022, se sont ainsi 90 familles qui ont été accompagnées dans l'aménagement et la mise en culture d'un espace potager à domicile, pour une trentaine de familles encore activement suivies.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ces dernières et d'accentuer l'impact des interventions menées, il est ainsi envisagé pour l'année 2023, la tenue des ateliers suivants :

- **Atelier cuisine** : découvrir et valoriser les produits cultivés, à travers la réalisation de recettes simples et économiques. Un atelier spécifique portant sur les feuilles et fleurs comestibles de Polynésie est également prévu.
- **Atelier compostage** : valoriser les déchets produits, afin de pouvoir amender régulièrement les parcelles de culture réalisées.
- **Atelier de fabrication de jardinières** : proposer une solution adaptée aux ménages ne disposant pas ou peu d'espace (*culture en jardinière, tours de culture, etc*)

Délibération n° 2023-58

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-24 présenté par Sylvana PUHETINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Programme adulte relais » dont le coût global du financement est estimé à **2 018 000 F CFP TTC**, est prévu comme suit :

- Part du Syndicat Mixte au titre du Contrat de ville (50%) : **1 009 000 F CFP TTC**
- Part communale (50%) : **1 009 000 F CFP TTC**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Constitué de quatre agents, le dispositif d'adultes relais de la commune mène tout au long de l'année, diverses actions de médiation qui permettent de :

- Faciliter l'accès au droit : *accompagnement des administrés dans le cadre des permanences d'informations et d'orientation mise en place ;*
- Favoriser la participation des habitants : *en appui des actions menées par les coordinateurs de quartier dans le cadre du programme d'actions de proximité ;*
- Encourager le maintien d'un climat scolaire apaisé : *interventions menées à la demande des chefs d'établissement des collèges Tipaerui et Maco Tevane en direction des élèves ;*
- Participer aux actions liées à la tranquillité publique : *conflits de voisinage, relais des doléances formulées, etc*

Identifiées comme prioritaires, deux problématiques se dégagent cependant. Il est ainsi envisagé de mener sur les prochains mois, les actions suivantes :

- **Médiation en rapport avec les espaces publics** : Les quartiers Estall, Mama'o et la Mission possèdent chacun des espaces publics très fréquentés, mais fortement dégradés. Lieux d'activités informelles, de jeux d'argent, voire de deal, ils favorisent la désappropriation de ces espaces et génèrent parfois un sentiment d'insécurité. Il est ainsi envisagé de co-construire avec les usagers de ces espaces, une action d'amélioration du cadre de vie à travers la réalisation de fresques, d'actions de nettoyage, de fabrication de mobiliers urbains (*bancs, bacs à fleurs*), voire de potagers urbains.
- **Médiation en rapport avec l'école** : à titre expérimental, il est proposé de mettre en place un dispositif visant à accompagner les élèves temporairement exclus de leur établissement scolaire. Il s'agit d'élaborer, de concert avec les directions des collèges Maco Tevane et Tipaerui, une action qui vise à faire du temps de l'exclusion, un temps utile et formateur au jeune afin de lui redonner goût à l'effort et qu'il retrouve une dynamique positive pour poursuivre sereinement son parcours scolaire.

Concrètement, divers ateliers sont envisagés sur les périodes concernées (valorisation et estime de soi, découverte des métiers, ateliers sportifs, etc) avec l'accompagnement des adultes relais. A l'issue de la « sanction », l'élève présentera au chef d'établissement, un bilan personnalisé de cette expérience.

Délibération n° 2023-59	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-25 présenté par Maeva TAURUA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération Diagnostic territorial du Projet Educatif Local de Papeete » dont le coût global du financement est estimé à 6 498 000 FCFP TTC, s'effectue comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 50% : 3 249 000 F CFP TTC • Part communale de 50% : 3 249 000 F CFP TTC <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération et à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.</p> <p>Lancé en 2007, le Projet Educatif Local (PEL) est un projet multi-partenarial, qui place l'enfant au centre de sa démarche et vise à fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés afin de favoriser la réussite éducative. De nombreuses actions sont ainsi menées dans les domaines de la jeunesse, des sports, des activités éducatives, culturelles et des actions de proximité, en faveur des habitants issus des quartiers prioritaires de Papeete et plus particulièrement des enfants, des jeunes et de leurs parents.</p> <p>Cependant, le diagnostic territorial de 2011 reste le document cadre qui décline les orientations stratégiques en matière de politique d'actions éducatives, de jeunesse et de cohésion sociale à l'échelle de la ville.</p> <p>Or, les diverses évaluations menées et plus particulièrement celle de 2019 préconisent de renforcer l'approche territoriale et la catégorisation des actions sur des publics ciblés. Il semble aujourd'hui nécessaire d'engager une réflexion globale quant à l'évolution du PEL de Papeete en véritable projet de territoire.</p> <p>En outre, il nous faut prendre en considération les travaux actuellement menés par le pays sur le temps scolaire qui sans nul doute impactera le nouveau visage du Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la commune. Afin de valider les choix stratégiques, il est envisagé une large consultation des acteurs concernés par le diagnostic et qui agissent dans les domaines suivants : Éducation, Culture, Jeunesse et Éducation Populaire, Sport, Social et Prévention de la délinquance.</p> <p>C'est dans ce cadre, que la commune entreprend la réalisation d'un diagnostic territorial, préalable à la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire.</p> <p>La mission d'étude a pour objectif d'apporter une meilleure connaissance du territoire communal concernant les thématiques précitées, afin d'atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux coordonner l'offre d'activités péri et extrascolaires ; • Consolider l'articulation des projets d'établissements/écoles et actions proposées ; • Proposer une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires adaptée ; • Permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre d'activités existantes ; • Lier la question de l'éducation aux thématiques transversales de la politique de la ville (accompagnement à la parentalité, insertion des jeunes, lutte contre le décrochage scolaire, citoyenneté...) • Catégoriser le programme d'actions en fonction de public cible dont les élèves décrocheurs, porteurs de handicap, voire nécessitant un accompagnement adapté. • Encourager le portage des actions à engager par les acteurs identifiés sur la base d'appels à projet. • Et définir les orientations et les préconisations du PEdT de Papeete pour la période 2023-2026. 	

Délibération n° 2023-60	Unanimité
<p>Sur le rapport n° 2023-26 présenté par Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement</p>	

de l'opération « Rénovation de l'éclairage public de Papeete Phase 4. »

Cette opération sera financée comme suit :

Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération (100%)	Subvention ETAT – Fonds vert (80% HT)	Fonds propres communaux (20% HT + TVA)
148 600 000	169 404 000	118 880 000	50 524 000

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de l'Etat au titre du Fonds vert et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

La ville de Papeete s'est engagée dans la rénovation et la modernisation de son éclairage public, une opération réalisée en plusieurs phases. Les premières phases de travaux ont amené la modernisation de 560 luminaires, soit 26,2% de l'ensemble du parc de l'éclairage de la ville.

Dans la continuité, il est prévu une nouvelle phase (4^{ème}) qui concerne les travaux à engager dans le centre-ville et sur les zones précisées sur le plan ci-annexé.

Il s'agit notamment des zones de :

- Allée Pierre LOTI – Titioro
- Cours de l'union Sacré - Taunoa
- Pont de l'Est – Manuhoe
- Rue des Remparts - Manuhoe
- Rue du Frère ALAIN – Mission
- Rue Putiaoro – Mission
- Rue Maria No Te Hau – Mission
- Vallée de Tipaerui

Ce projet comprend la modernisation des luminaires en LED en respectant les normes d'éclairage et électrique, la mise aux normes du réseau d'éclairage public et la mise aux normes des armoires.

A ce jour, cette opération est estimée à 148 600 000 F CFP HT, soit 169 404 000 F CPF TTC, comprenant :

- Le remplacement de 226 luminaires existants sur support indépendant par des LED ;
- Le remplacement de 28 candélabres existants équipés en LED ;
- Le rajout de 10 candélabres spécifiques pour passage piéton ;
- Le remplacement de 66 luminaires existants sur poteau électrique par des LED ;
- Le rajout de 8 luminaires sur poteau électrique ;
- La mise en conformité du réseau EPU souterrain et aérien ;
- La mise en conformité de 11 armoires de commande ;
- La mise en place d'une télégestion sur 343 luminaires.

Le plan de financement proposé est le suivant, avec une subvention sollicitée auprès de l'Etat au travers du FONDS VERT à hauteur de 80% :

	Assiette Coût HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Etat (Fonds vert)	118 880 000	80%	118 880 000	70,18%
Commune	29 720 000	20%	50 524 000	29,82%
Coût total	148 600 000	100%	169 404 000	100%

Délibération n° 2023-61

Unanimité

Sur le rapport n° 2023-27 présenté par Patrick BORDET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MODIFIE l'article 1^{er} (plan de financement) de la délibération n°2023-07 du 16 février 2023, relative à l'opération de travaux d'éclairage public dans le quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete est modifié par ce qui suit :

Montant de l'opération : 26 209 208 XFP HT soit 29 878 497 XFP TTC, frais annexes inclus

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TVA (1%)	TOTAUX
DETR	20 967 366 XPF	80% HT	/	/	20 967 366 XFP
Commune de Papeete	5 241 842 XPF	20% HT	3 407 197 XFP	262 092 XFP	8 911 131 XFP
TOTAL	26 209 208 XFP				29 878 497 XFP

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 2023-07 du 16 février 2023, relative à l'opération de travaux d'éclairage public dans le quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete restent inchangées.

Dans le cadre du PRU de PAPEETE, il est prévu pour le quartier prioritaire de MANUHOE, un projet de percement de voiries.

Ce percement de deux voies est inscrit au PGA de la Ville, ce qui permettra un désenclavement et une ouverture du quartier vers le front de mer. La commune a acquis les parcelles nécessaires pour les emprises des voies, les études sont en cours, et ont permis d'établir une estimation des travaux.

Les travaux d'éclairage public prévu au projet de percement de voirie, comprennent l'installation du :

- Réseau d'éclairage public
- L'installation du compteur
- De la télégestion

Par délibération n°2023-07 du 16 février 2023, le conseil municipal a acté et validé l'opération des travaux d'éclairage public dans le quartier de MANUHOE, avec son plan de financement comprenant notamment une subvention de la DETR et arrêté comme suit :

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TVA (1%)	TOTAUX
DETR	20 960 834 XPF	80% HT	/	/	20 960 834 XFP
Commune de Papeete	5 240 209 XPF	20% HT	3 406 136 XFP	262 010 XFP	8 908 354 XFP
TOTAL	26 201 043 XFP				29 869 188 XFP

Or, il s'est avéré qu'il y a une erreur dans le montant total, à savoir 26 209 208 XFP HT au lieu de 26 201 043 XFP HT. Il convient de modifier légèrement ce plan de financement, avec le nouveau total HT.

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TVA (1%)	TOTAUX
DETR	20 967 366 XPF	80% HT	/	/	20 967 366 XFP
Commune de Papeete	5 241 842 XPF	20% HT	3 407 197 XFP	262 092 XFP	8 911 131 XFP
TOTAL	26 209 208 XFP				29 878 497 XFP

IV. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

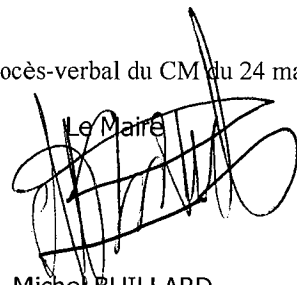
Le procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal du 17 mai 2023.

La secrétaire de séance



Manouche LEHARTEL

Le Maire



Michel BUIILLARD